

Conseil Municipal
Réunion du 24 Février 2023 à 20H00

L'an deux mil vingt trois, le 24 février à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. **GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaient présents : **MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GUILLET Massilia, HAY Jean-François, HUARD Elvis**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **GEORGET Céline, BENOIST Cédric,**

Secrétaire : Christine OUDART

Ordre du jour

- 1- Présentation du schéma territorial de gestion des biodéchets par Gérard PRIOUX, CCPCG
- 2- Approbation du Procès-Verbal du 18 Janvier
- 3- Restauration du clocher – Avancement des travaux
- 4- Argent de poche 2023
- 5- Convention SPA 2023
- 6- Subventions aux associations 2023
- 7- Questions et informations diverses

1. Présentation du schéma territorial de la gestion des biodéchets

Monsieur Gérard PRIOUX et Monsieur Jean-Loup AVET présentent le schéma territorial des gestions des biodéchets, avec une obligation à partir de 2025 de différencier les déchets.

2. Approbation du Procès Verbal du 18 Janvier 2023

Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2023 qui leur a été transmis et s'ils ont des observations à formuler.

Aucune observation, à l'unanimité le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 18 janvier 2023.

3. Restauration du clocher – Avancement des travaux

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion de chantier du 15 février aux membres du Conseil Municipal.

4. Argent de poche 2023 (délibération n°002-2023)

PROPOSITION :

Suite à l'opération « Argent de Poche » de 2017 à 2022, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de renouveler pour 2023 le projet « dispositif Argent de poche à l'attention des jeunes de la commune de HOUSSAY, âgés de 16 à 18 ans.

Ce dispositif créé la possibilité pour des adolescents d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération (dans la limite de 15 € par jeune et par jour).

DECISION :

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide de mettre en place ce dispositif «Argent de Poche » pendant les vacances scolaires 2023, à l'attention des jeunes de HOUSSAY âgés de 16 à 18 ans ;

Décide d'indemniser le temps passé par les jeunes au tarif de 5 €/heure ;

Décide de solliciter auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales ;

Décide de souscrire une assurance « responsabilité civile » auprès de notre compagnie d'assurances afin de couvrir les jeunes pendant leur présence sur les chantiers ;

Décide d'adresser un courrier à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, pour solliciter l'agrément.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires ainsi que toutes pièces à intervenir

5. Convention fourrière avec la SPA de Laval – Année 2023 (délibération n° 006-2023)

Monsieur le Maire rappelle que la commune, en application des articles L211-24 et suivants du Code Rural, à l'obligation de disposer d'une fourrière ou de déléguer ce service à un organisme privé par le biais d'une convention.

PROPOSITION :

Une proposition de convention pour 2023 a été fournie par la SPA de LAVAL aux conditions suivantes : 0.40 € par an et par habitant, soit 202.80 € par an.

DECISION :

Après lecture de la convention, et délibération, le conseil municipal

Accepte la convention avec la SPA pour 2023

Inscrit la subvention de 202.80 € pour la SPA au titre de l'année 2023 au budget primitif 2023

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à venir.

6. Subventions aux associations 2023

Décision reportée à une date ultérieurs

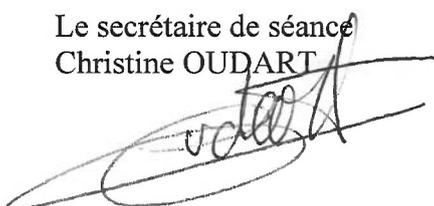
7. Questions et informations diverses

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique sur une porcherie au Choiseau est ouverte et consultable en mairie et que le Conseil Municipal devra se prononcer prochainement.

*Monsieur le Maire annonce qu'il a procédé à la clôture des opérations de recensement de la population, il y a eu 3 logements non enquêtés et 516 personnes recensées.

Le Maire clôt la séance à 23H20

Le secrétaire de séance
Christine OUDART



Le Maire
Jean-Marie GIGAN

